REPERTOIRE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

N° Délibération	Objet	Vote
2022-068	Attribution marché public de prestation intellectuelle pour la MOE pour les travaux de commerce	Adopté à l'unanimité
2022-069	Retrait de la convention de dépôt de documents sonores de la B.D.P	Adopté à l'unanimité
2022-070	Annexe n°01 Convention avec l'ALSH de Beaumes-de-Venise (Foyer Rural) pour la restauration scolaire	Adopté à l'unanimité
2022-071	Motion relative à l'activité des sapeurs-pompiers volontaires	Adopté à l'unanimité

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 7 Septembre 2022 à 20h30sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, maire.

Etaient présents : Mmes Thérèse BAUDOUIN, Jessica GOUJON, Anne-Marie ISAÏA, Nathalie SORDI, Mme Agnès BURLE, Mme Sylvie ALAZARD, Mme Céline BOYER
Mrs Philippe BOUTEILLER, Julien BRUNET, Jérôme PAOLI, Jaouad ABOUD, Philippe BERNARD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Mme Céline BOYER est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation compte rendu séance du 3 août 2022
- Informations diverses et décisions prises depuis le dernier conseil
- Questions soumises à délibération :
  - Question n° 1 : attribution marché de maitrise d'œuvre pour la création de commerces en entrée de ville
  - Question n° 2 : retrait de la convention de dépôt de documents sonores de la BDP à la Bibliothèque de VACQUEYRAS à compter du 15 décembre 2022
  - Question n° 3 : convention avec l'ALSH de Beaumes-de-Venise (Foyer Rural) pour la mise à disposition d'un animateur pendant le temps de restauration scolaire
  - Question n° 4 : Motion relative à l'activité des sapeurs-pompiers volontaires
- Questions diverses
- Questions orales ou écrites
- Comptes rendus succincts des réunions et commissions

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 3 août 2022

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à porter au compte rendu du conseil municipal du 03 Août 2022 qui leur a été transmis par mail.

Ce compte rendu est **approuvé à l'unanimité.**

1. **Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil**
   - Remerciements pour le décès de Monsieur Francis JOUVE, Maire d'Aurel
   - Des jeunes gens du village demandent aux élus d'allumer l'éclairage public au city stade à partir de 21h afin qu'ils puissent profiter du city stade le soir. Cette demande est acceptée, le city stade sera donc éclairé jusqu'à 22h.
   - Monsieur le Maire a rencontré un organisme de formation pour les élus afin que ces derniers puissent remplir leurs obligations de formations sur des thématiques précises (subventions, urbanisme…).

2. Questions soumises à délibération

- **Question n°1 (Délibération 2022-068) : Attribution marché prestation intellectuelle pour la maitrise d'œuvre pour les travaux de création de commerces en entrée de ville**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée le 21 juin 2022 pour la maitrise d'œuvre pour la création de commerce en entrée de ville.
Il informe le conseil municipal qu'au 26 juillet 2022, date limite de réception des offres, 4 offres ont été reçues :

- Daniel et Cayssol à SARRIANS (84)
- Berthet-Rayne à CARPENTRAS (84)
- AR_Tek à GIGONDAS (84)
- AYA ARCHITECTES à FORQUALQUIER (04)

Après l'ouverture des plis le 26 juillet 2022 et le rendu d'analyse des offres le 11 août, réalisé par la CoVe dans le cadre de sa mission d'assistance à maitrise d'ouvrage, il convient aujourd'hui de délibérer pour attribuer ce marché.
Le rapport d'analyse des offres est annexé en pièce jointe. Il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise Daniel et Cayssol, la mieux disante.

Approuvé à l'unanimité

- **Question n°2 (Délibération 2022-069) : retrait de la convention de dépôt de documents sonores de la BDP à la bibliothèque de Vacqueyras à compter du 15 décembre 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée en décembre 2015 avec la Bibliothèque Départementale pour le prêt de documents sonores.

Devant la baisse conséquente de la demande en la matière, il est proposé, aujourd'hui de retirer cette convention à compter du 15 décembre 2022.

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à porter au compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2022 qui leur a été transmis par mail.

Approuvé à l'unanimité

- **Question n°3 (Délibération 2022-070) : convention avec l'ALSH de Beaumes-de-Venise (Foyer Rural) pour la mise à disposition d'un animateur pendant le temps de restauration scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'améliorer le service méridien de surveillance cantine des élèves de l'école élémentaire, il conviendrait de signer une convention pour la mise à disposition d'un animateur 2 heures / jours les jours d'école du 8 septembre au 31 décembre 2022

Le montant de la vacation de 2 heures s'élèverait, charges comprises à 24.37€.

Approuvé à l'unanimité

- **Question n°4 (Délibération 2022-071) : Motion relative à l'activité des sapeurs-pompiers volontaires**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des Maires de Vaucluse a adopté une motion relative à l'activité des sapeurs-pompiers volontaires, cette activité risquant d'être impactée par la directive européenne n° 2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail.

Il est proposé de soutenir cette démarche.

Approuvé à l'unanimité

3. Questions diverses :

M. Philippe BERNARD demande si un budget peut être envisagé pour de la ludothèque au sein de la bibliothèque municipale.

L'étude d'un projet de création d'un comité des feux et forêts élargi sur le territoire des dentelles est relancée depuis l'unification des casernes de pompiers.

Mme SORDI fait remonter une demande d'une association pour avoir une salle pour un atelier couture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Le secrétaire de séance	Le Maire
Céline BOYER	Philippe BOUTEILLER